



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 février 2021

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Jean Pierre DETROYAT, Thierry NICOUD, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUD, Justine REY, Sylvie SEYSSEL, Thierry RUF, Cédric VEYRET.

Monsieur le Maire demande la possibilité de modifier le point 7 de l'ordre du jour et de le remplacer par :

7. Compte rendu de la Conférence Territoriale des Solidarités

1. Vote du compte de gestion et du compte administratif

André ROJAT, Adjoint en charge des Finances, présente le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré :

- le conseil vote le compte de gestion à l'unanimité.
- après retrait de M. Le Maire, le conseil vote le compte administratif à l'unanimité.

2. Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement

Les comptes font apparaître un résultat de fonctionnement positif de 240 887,91€. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter l'intégralité de ce résultat en section d'investissement.

Délibération prise à l'unanimité.

3. Souscription Wattisère

La société Wattisère lance une souscription publique, pour la réalisation de la première tranche de travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur plusieurs toitures dont celui de l'espace Père Bleu. Cette souscription est ouverte aux particuliers comme aux collectivités. La souscription est de 50 € soit le prix d'une action. Jean Pierre DETROYAT, adjoint en charge de l'urbanisme, précise que cette souscription permet à la société d'avoir un capital qui facilite l'obtention de prêts, qu'il s'agit d'accompagner le projet. M. Le Maire indique que la commune pourrait souscrire à hauteur de 1€ par habitant ce qui représenterait environ 900 €.

M. Le Maire complète en indiquant que M. Borel est prêt à commencer les travaux et que la société Wattisère est en attente de l'accord des banques.

4. Délibération pour mise en place de la saisine par voie électronique (SVE) appliquées aux demandes d'autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la simplification des relations entre l'Administration et les citoyens, le gouvernement a souhaité que nos concitoyens puissent saisir l'Administration par voie électronique dans les mêmes conditions qu'une saisine par voie postale et échanger avec l'administration par lettre recommandée électronique. M. Le Maire précise que concernant les



dossiers d'autorisations d'urbanisme, l'échéance pour la mise en place de ce dispositif est le 1^{er} janvier 2022.

M. Le Maire rappelle que dans le cadre de la convention de mise à disposition du Service Communautaire d'Instruction des Autorisations d'Urbanismes passées entre la commune et la SMVIC, la communauté de communes met déjà à disposition des communes membres un logiciel de gestion, de suivi et d'instruction en ligne des dossiers d'urbanisme (R'ads par la société SIRAP).

M. Le Maire indique que dans un souci de cohérence avec le logiciel actuellement utilisé, la communauté de communes propose de choisir le module SVE de la société SIRAP.

Délibération votée à l'unanimité.

5. Adhésion Association des Maires Ruraux de France

Monsieur le Maire indique que l'adhésion s'élève à 106 € par an.

Délibération prise à l'unanimité.

6. Concours photos

Mme Sandrine MARGAILLAN, adjointe en charge de la communication, indique que le concours a rencontré un franc succès avec une soixantaine de clichés reçus, qu'au début du mois de mars, une sélection des quinze plus beaux clichés aura lieu, avec la participation de Madly Reportage. Un bon d'achat à valoir à l'épicerie de la commune, d'une valeur de 20 €, sera remis aux trois clichés récompensés. Mme MARGAILLAN indique également qu'un devis a été demandé pour des agrandissements. M. DETROYAT propose un affichage en mairie.

7. Compte rendu de la Conférence Territoriale des Solidarités (CTS)

Mme Véronique GERMAIN présente le rôle de la conférence territoriale des Solidarités. Mme GERMAIN rappelle qu'au niveau du département les services centraux sont situés sur Grenoble. Le département a ainsi découpé son territoire en 13 zones et sur chacune de ces zones sont représentés les différents services (routes, solidarité, éducation, aide sociale, autonomie, PMI...) afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire. La conférence territoriale a mis en place des groupes de travail pour répondre aux enjeux du territoire et aux besoins du public. La conférence se réunit deux fois par an pour acter des actions à mettre en place. Depuis sa création, 57 actions ont déjà été validées pour plus de 60 000€. Mme GERMAIN précise que notre territoire correspond au territoire de la SMVIC depuis environ 10 ans.

8. Formations personnel communal

Monsieur le Maire expose que les agents techniques vont suivre certaines formations obligatoires. Thierry NICOU, adjoint en charge du personnel technique, précise que M. MARCHAND va suivre une formation sur les habilitations électriques prochainement. Au mois d'avril, M. Renevier et M. Marchand vont suivre une formation pour la conduite de tracteurs. Cette seconde formation aura lieu sur site. Thierry NICOU ajoute également que la voiture de la commune va être équipée pour respecter les normes en vigueur pour la sécurité.

Le conseil municipal valide ces formations.



9. Devis contrôle stade de rugby et local technique

Monsieur Le Maire indique que la société ACRITEC est venue faire les contrôles périodiques réglementaires. Il a été constaté que ce contrôle ne comprenait ni la mairie, ni le local technique ni le stade de rugby. Un devis a été demandé pour chacun de ces sites.

M. Le Maire indique avoir validé celui pour la mairie, d'un montant de 180€. Le contrôle a déjà été effectué. Le devis demandé pour le local technique s'élève à 120€ et celui pour le stade de rugby s'élève à 180€. Le conseil valide les devis pour ces sites.

M. Le Maire indique qu'il demeure un problème pour le stade de rugby qui n'appartient pas à la commune. M. DETROYAT précise qu'il est important de consulter un juriste pour connaître la responsabilité de chacun : mairie, propriétaire du terrain et association. Il indique que la commune pourrait peut-être également solliciter l'Association des Maires pour un avis.

10. Urbanisme

- DP MAIRIE : Espace Père Bleu : pour la réfection du toit : accordée
- DP HACHANI : construction d'un abri à bois : accordée
- PC CHAUVEAU / HERNANDEZ : construction d'une maison individuelle : dossier en cours d'instruction mais un problème se pose quant au positionnement de la maison sur le terrain
- PC COTTE : destruction - reconstruction : accordée
- DP MAIRIE : Espace de stockage Espace Père Bleu : en cours d'instruction
- DP HACHANI : construction d'un muret sur enrochement pour faire un abri : en cours d'instruction
- DP MOREIRA : construction d'un mur de soutènement : dossier à l'instruction mais un problème avec la hauteur du mur
- DP CAILLET : pose de panneaux photovoltaïques : en cours d'instruction
- DP MAIRIE : sécurisation et réfection de l'église : accordée
- DP CARROBOURG : pose de panneaux photovoltaïques : abandon du projet
- DP MAIRIE/WATTISERE : pose de panneaux photovoltaïques sur Espace Père Bleu : en cours d'instruction
- DP HACHANI : réfection des façades : en cours d'instruction

11. Questions diverses

- Le Mémorial de l'Isère : le journal compte sur les communes pour les aider en publiant leurs annonces dans ses colonnes.
- Le Souvenir Français a adressé un courrier de remerciement pour la subvention reçue.
- Le Comice Agricole sollicite une subvention pour l'organisation du prochain comice : cette demande sera étudiée lors du prochain conseil
- La MFR de Chatte sollicite une subvention : cette demande sera étudiée lors du prochain conseil.
- Concernant le toit de l'école maternelle : 50 m² de laine de verre vont être changés (devis SMAC) et l'expert devrait transmettre sa réponse prochainement.



- Une forte hausse de la consommation a été constatée sur une facture EDF. Elle pourrait correspondre à une utilisation plus importante des radiateurs de la cantine et peut-être de la pompe à chaleur de l'école durant la période de plus grand froid.
- La signature de la vente du terrain pour la construction du parking du cimetière est actuellement en attente d'un retour du notaire, la préparation du dossier du permis de construire et celle du dossier d'appel d'offres pourraient être envisagées.
- Concernant la réfection d'une partie des bâtiments inoccupés de l'école pour l'installation de la nouvelle cantine : l'architecte a repris des côtes et devrait venir faire une présentation très prochainement.
- Concernant l'assainissement : une rencontre avec M. ROSAIRE a eu lieu, un raccordement des quartiers de la Perrolat et du Châtelan est envisagé.
- Les Objets d'Antan : une solution temporaire a été trouvée. La commune va sortir le gravier situé à côté du local technique pour le stockage de certains matériels appartenant à l'association.
- La société SERPOLLET a transmis un devis pour équiper les lampadaires pour les illuminations de Noël, le devis a été validé.
- Le jeu à l'école maternelle va être installé, mais demeure le problème du tableau d'affichage de la réglementation qui est obligatoire. La société TRANSALP propose un tableau d'un montant de 188.10 € hors taxe.
- Emmanuel NICOUUD indique que de nombreux chats sauvages sont présents sur le quartier de la Vieille Eglise : voir ce que l'on peut faire.
- La commission finances devrait se réunir prochainement pour la préparation du budget
- La commission ressources humaines se réunit lundi 22 février à 19h00 pour la préparation des entretiens annuels.
- La commission travaux se réunit samedi 20 février à 14h00 afin de faire un point sur les aménagements du premier étage de la mairie pour les associations

PROCHAIN CONSEIL : Mardi 16 Mars 2021 à 19h00

